

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

Début : 19h30

Fin : 21h10

Secrétaire de séance : Florence BERRY

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe	X		
Philippe DUBROCA, Adjoint	X		
Nicole CHANFREAU, Adjointe	X		
Antoine ROQUE, Adjoint	X		
Christine RONCALLI, Conseillère	X		
Marilys BIRAC, Conseillère		X	
Valérie BOISSELIER, Conseillère		X	
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller		X	
Stéphane SPELEERS, Conseiller		X	
Stéphanie JADOT, Conseillère		X	Damien ROCHET
Damien ROCHET, Conseiller	X		
Romain LAMY, Conseiller	X		

### ORDRE DU JOUR :

#### Approbation des Procès-Verbaux des séances précédentes

#### **I. DELIBERATIONS**

1. DETR Travaux de voirie
2. FDAVC Travaux de voirie
3. DETR Construction local technique
4. Acquisition parcelle ASL Clos des Cerisiers
5. Renouvellement convention de prestations de services avec le SIVOM
6. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent de restauration

#### **II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS**

1. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
2. Titularisation d'un adjoint technique
3. Lutte contre le gel
4. Point sur l'état des parcelles en bord de Garonne
5. Acquisition tablettes adjoints
6. Informations

#### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25/11/2021

**VOTE : 09 Pour 00 Contre 00 Abstention**

**VOTE : 09 Pour 00 Contre 00 Abstention**

**I. DELIBERATIONS**

**1. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Travaux de voirie**

M. Philippe DUBROCA, adjoint en charge de l'urbanisme, propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière au titre de la D.E.T.R. à l'Etat afin de réaliser des travaux d'entretien de la voirie communale :

➤ Réfection de chaussée - Trottoirs - Eaux pluviales sur les voies communales suivantes :

- VC n° 4 (partie) : lieu-dit « Au Claou » ;
- VC n° 8 (partie) : lieu-dit « Robin » à la VC n° 6 ;
- VC n° 13 (partie) : lieu-dit « Les Arrocs Nord » ;
- VC n° 15 (partie) : lieu-dit « Magence » et « Pédebayle » ;
- VC n° 18 (partie) : lieu-dit « Au Canard » à la RD 116

Il indique que les modalités d'attribution de la D.E.T.R. se résument ainsi :

➤ Taux de subvention : 25 à 30 % de la dépense, dans la limite de 25 % du montant de la dépense voirie.

M. Philippe DUBROCA présente à l'assemblée le plan de financement de l'opération dont le coût global s'élève à 213 515,88 € HT (honoraires d'étude et SPS inclus) :

DEPENSES HT		FINANCEMENT PREVISIONNEL	
	Montants	Subvention sollicitée	Montants
Travaux	200 515,88 €	DETR sur les autres investissements	19 954,31 €
Honoraires étude/SPS	13 000,00 €	Autofinancement	193 561,57 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>213 515,88 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>213 515,88 €</b>
TVA 20 %	42 703,18 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>256 219,06 €</b>		

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le projet établi par le maître d'œuvre Cabinet ESCANDE, géomètre-expert DPLG ;
- **APPROUVE** le plan de financement suivant en recettes :
  - Subvention au titre de la D.E.T.R. 19 954,31 € HT
  - Autofinancement 193 561,57 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention**

## 2. Fonds Départemental d'Aide des Voies Communales (FDAVC) - Travaux de voirie

M. Philippe DUBROCA, adjoint en charge de l'urbanisme, propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière au titre du F.D.A.V.C. au Conseil Départemental, afin de réaliser des travaux d'entretien de la voirie communale :

- Réfection de chaussée - Trottoirs - Eaux pluviales sur les voies communales suivantes :
  - VC n° 4 (partie) : lieu-dit « Au Claou » ;
  - VC n° 8 (partie) : lieu-dit « Robin » à la VC n° 6 ;
  - VC n° 13 (partie) : lieu-dit « Les Arrocs Nord » ;
  - VC n° 15 (partie) : lieu-dit « Magence » et « Pédebayle » ;
  - VC n° 18 (partie) : lieu-dit « Au Canard » à la RD 116

Il indique que les modalités d'attribution de subvention du F.D.A.V.C. par le Conseil Départemental se résument ainsi :

- Enveloppe subventionnable annuelle : 25 000,00 € HT
- Taux de subvention : 35 % avec coefficient de solidarité de 1.07

### Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		FINANCEMENT PREVISIONNEL	
	Montants	Subvention sollicitée	Montants
Travaux	200 515,88 €	FDAVC	9 362,50 €
Honoraires étude/SPS	13 000,00 €	DETR	19 954,31 €
		Autofinancement	184 199,07 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>213 515,88 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>213 515,88 €</b>
TVA 20 %	42 703,18 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>256 219,06 €</b>		

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention**

## 3. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Construction local technique

M. le Maire rappelle que la commune a demandé et obtenu une DETR pour financer la construction d'un nouveau local technique. Le dossier a été déposé en janvier 2021. Par la suite, des oppositions au type d'architecture choisie se sont manifestées sous le prétexte que l'on construisait un bâtiment industriel susceptible de dégrader l'environnement et de créer des préjudices de vue. Le Conseil Municipal a souhaité donner satisfaction aux réclameurs et a décidé la construction d'un bâtiment du même type que ceux existants à proximité. Il s'en suit un surcoût de 27 310,10 €.

Monsieur le Maire souhaite solliciter un complément d'aide financière de l'Etat dans le cadre d'un dossier DETR, suite à la modification apportée au montant du projet.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan de financement de l'opération dont le coût global s'élève à 27 310,10 € HT :

DEPENSES HT		FINANCEMENT PREVISIONNEL	
	Montants	Subvention sollicitée	Montants
Travaux	27 310,10 €	DETR sur les bâtiments et édifices communaux affectés à un service public	9 558,54 €
		Autofinancement	17 751,56 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>27 310,10 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>27 310,10 €</b>
TVA 20 %	5 462,02 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>32 772,12 €</b>		

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le projet établi par le maître d'œuvre M. Jean-Marie BILLA, architecte DPLG ;
- **APPROUVE** le plan de financement suivant en recettes :
  - Subvention au titre de la D.E.T.R. 9 558.54 € HT
  - Autofinancement 17 751.56 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention**

#### 4. Acquisition parcelle ASL Clos des Cerisiers

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Association Syndicale du Lotissement Le Clos des Cerisiers, en date du 11 janvier 2022, de rétrocéder à titre gratuit à la Commune, une parcelle en nature de chemin rural située lieu-dit « Le Moutard », cadastrée section B numéro 1321, pour une superficie de 528 m<sup>2</sup>, tel que figurant sur le plan ci-dessous.

Celui-ci commence à l'intersection avec la VC n° 19 et se termine à l'intersection avec la parcelle B 1319.



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE D'ACQUERIR** par acte notarié de l'Association Syndicale du Lotissement Le Clos des Cerisiers, la parcelle ci-dessus désignée à titre gratuit, aux conditions ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature dudit acte en application de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **INDIQUE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération d'acquisition par la commune.

**VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention**

**5. Renouvellement convention de prestations de services avec le SIVOM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de reconduire en 2022 les prestations de services avec le Syndicat Mixte du Sauternais pour divers travaux tels que le curage des fossés, l'élagage, l'éclairage public, la réparation des routes sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention de prestation de services,

- **ACCEPTE** de renouveler la convention signée avec le Syndicat Mixte du Sauternais pour une durée d'un an ;
- **DIT** que cette dépense sera prévue au budget 2022.

**VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention**

**6. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent de restauration**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu notamment l'article 34 et 97 de la loi précitée ;  
Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

**DÉCIDE**

- La durée hebdomadaire de travail de l'emploi de Mme LABORDE Virginie est portée de 35 heures à 32 heures à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;
- La présente modification du tableau des effectifs justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

**VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention**

## II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Point sur les dossiers en cours par les adjoints

### Florence BERRY :

- Distribution de colis gourmands aux personnes âgées de plus de 70 ans accompagnés de cartes de Noël confectionnées par les enfants de la garderie.  
Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux membres du CCAS pour leur implication.
- 4 logements sont en attente de visite dans le cadre du permis de louer.

### Philippe DUBROCA :

- M. Pascal LABAYLE a été titularisé le 1<sup>er</sup> février 2022 à l'issue d'une année de stage au grade d'adjoint technique territorial.
- Révision du fichier d'adressage et localisation GPS des habitations de la commune, afin de faciliter le repérage pour les services de secours, La Poste...  
Ces informations seront transmises au service cadastral pour la mise à jour des GPS.
- Adresses en doublon entre « Lotissement Moutard » et « Moutard » (n° 1, 2, 3, 4). Désormais, ces numéros sont supprimés et numérotés 16, 17, 18, 19.
- Mise en vente de 2 terrains à Rivière Sud :
  - Terrain constructible de 700 m<sup>2</sup> environ sur lequel est implanté l'ancien local technique qui sera démoli.
  - Bâtiment en pierre de 70 m<sup>2</sup> au sol avec terrain de 250 m<sup>2</sup> environ.

### Nicole CHANFREAU :

- Difficultés liées au Covid pour maintenir les services périscolaires ouverts. La surveillance de l'interclasse, le service des repas et le ménage ont été assurés par Nicole CHANFREAU et Nathalie CARRASSET en raison de l'absence de personnel.  
Monsieur le Maire leur adresse ses remerciements.
- Remerciements à Catherine LAMY et Tiphaine ROCHET pour avoir testé les agents de l'école un samedi après-midi.
- Réflexion en cours avec la commission environnement sur l'aménagement de la cour de l'école avec plantation d'arbres et de massifs.
- Damien ROCHET souligne la fréquence de stationnements gênants sur le parking de la place communale aux heures d'entrée et sortie de classes. Il propose de déposer des papillons sur les véhicules ne respectant pas la réglementation.

### Antoine ROQUE :

- Démarche en cours concernant la végétalisation de l'école. Des esquisses ont été réalisées par les services techniques ainsi que les enfants de l'école très impliqués dans ce projet.  
Les propositions seront soumises à l'avis du corps enseignant.
  - Prévision d'une matinée Nature Propre courant mars.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Château Roquetaillade La Grange informant la municipalité de l'implantation de tours à vents dans ses vignobles, afin de lutter contre le gel.  
Monsieur le Maire rappelle que leur hauteur n'excédant pas 12 mètres, elles peuvent être implantées sans autorisation préalable.  
Compte-tenu des revendications, il propose de consulter ses collègues maires de Mazères et Roaillan pour demander un positionnement législatif.  
L'information sera relayée auprès de la CDC du Sud-Gironde ainsi que l'Association des Maires de France.
  - Les peupliers situés sur les parcelles ZA 41-42-43-44 et 51 en bord de Garonne ont été taillés.  
Les parcelles acquises en juillet 2021 vont être nettoyyées. Le choix de l'essence des arbres reste à définir.

- Monsieur le Maire et ses adjoints sont équipés de tablettes numériques. Désormais, chacun peut accéder aux dossiers dont il a la responsabilité ainsi qu'à l'espace collaboratif et la messagerie.
- Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion définitifs ne seront transmis par la Trésorerie qu'après le 2 mars, en raison de l'importance du nombre d'opérations de transfert.

Séance levée à 21h10.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux